



## Achat voiture XXXXX novembre 2022

-----  
Par crescendo

Bonjour a tous et toutes

j'ai acheté une voiture en novembre 2022 Chez XXXX. voiture de janvier 2022. 8000 kms

voiture actuellement toujours sous garantie constructeur jusqu'au 10 janvier 2025

Depuis septembre 2024 j'ai emmené 6 fois ma voiture chez XXXXX pour un bruit anormal.

les 3 premières fois on me réponds Non aucun bruit anormal

Les fois suivantes : Changement pompe a eau qui se dessertie.

Ensuite changement support boite de vitesse.

A nouveau changement support de moteur.

Ce bruit est toujours présent sur ma voiture, elle retourne au garage mercredi 4 décembre.

Je ne sais plus quoi faire car en janvier je n'ai plus cette garantie constructeur.

Quel recours ai-je si ce bruit est toujours présent.

Je remercie tous ceux qui voudront bien m'aider à résoudre ce problème.

Cordialement

-----  
Par cgravedoctor

Bonjour,

Voici la réponse de ChatGPT à votre question. (Considérez qu'il peut y avoir des erreurs ou des approximations). Le fond de l'histoire (et ChatGPT est d'accord avec moi là dessus), c'est que vous devrez passer par une expertise à vos frais. Comptez plusieurs centaines d'euros car vous paierez l'expert (qui ne se déplace qu'avec son bic) ET le garage ou vous aurez déposé votre voiture pour expertise (qui a les outils pour démonter ce que l'expert demande de démonter).

réponse du chat :

Je comprends votre préoccupation concernant le bruit persistant de votre véhicule, malgré les interventions répétées sous garantie constructeur. Voici les démarches que je vous suggère pour résoudre ce problème avant l'expiration de la garantie le 10 janvier 2025 :

**Documentation des interventions :** Rassemblez tous les documents relatifs aux visites en atelier, y compris les ordres de réparation, les factures et les rapports techniques. Ces éléments constitueront des preuves essentielles en cas de litige.

**Expertise indépendante :** Si le bruit persiste après la prochaine intervention prévue le 4 décembre, envisagez de solliciter un expert automobile indépendant. Ce professionnel pourra diagnostiquer le problème de manière objective et fournir un rapport détaillé. Ce document pourra appuyer vos démarches ultérieures.

**Mise en demeure :** Si le problème n'est pas résolu, adressez une lettre recommandée avec accusé de réception au service client de Renault Dacia, détaillant les faits et demandant une solution définitive avant l'échéance de la garantie. Ce courrier formel est une étape préalable indispensable avant toute action judiciaire.

**Recours en garantie légale :** Si le défaut persiste après l'expiration de la garantie constructeur, vous pouvez invoquer la garantie légale des vices cachés. Cette garantie couvre les défauts non apparents lors de l'achat et qui rendent le véhicule impropre à l'usage. Vous disposez de deux ans à compter de la découverte du vice pour agir.

**Assistance juridique :** En cas de litige persistant, il est recommandé de consulter un avocat spécialisé en droit automobile. Ce professionnel pourra vous conseiller sur les démarches à entreprendre et, si nécessaire, engager une action en justice pour faire valoir vos droits.

Il est crucial d'agir rapidement, surtout avant l'expiration de la garantie constructeur, afin de maximiser vos chances de résolution amiable. Une communication claire et documentée avec le constructeur et les ateliers de réparation est essentielle pour démontrer votre diligence dans la recherche d'une solution.

-----  
Par crescendo

Merci beaucoup pour votre réponse détaillée.

Dois-je faire ma mise en demeure après mon passage au garage(4 décembre) et avant une expertise si évidemment le bruit persiste. Cordialement

-----  
Par cgravedoctor

Oui. Mise en demeure d'abord. L'expertise après nouvelle réflexion car c'est une dépense qui peuvent ne pas aboutir.

Voici un modèle de courrier LRAR (rédigé par ChatGPT donc à contrôler attentivement surtout les détails car ils peuvent être erronés) :

Objet : Mise en demeure de réparation sous garantie légale de conformité ? Bruit persistant sur véhicule

Madame, Monsieur,

Je vous adresse la présente mise en demeure afin de vous rappeler vos obligations en tant que vendeur de la voiture de marque [Marque], modèle [Modèle], immatriculée [Numéro d'immatriculation], achetée le [Date d'achat] dans votre établissement.

Depuis le mois de septembre 2024, j'ai signalé à plusieurs reprises un bruit anormal au niveau de mon véhicule, que j'ai amené à six reprises dans votre garage pour des réparations. Malgré les interventions successives (changement de pompe à eau, support de boîte de vitesses, support de moteur), le bruit persiste, ce qui indique un défaut non résolu de manière satisfaisante.

En vertu de la garantie légale de conformité (Article L217-4 et suivants du Code de la consommation), je vous rappelle qu'il vous incombe de garantir que le véhicule est exempt de tout défaut affectant son usage normal, ce qui n'est manifestement pas le cas. Les réparations effectuées n'ont pas permis de résoudre le problème, ce qui démontre un manquement à vos obligations.

En conséquence, je vous mets en demeure de procéder à la réparation définitive de ce problème dans un délai de [préciser le délai souhaité, généralement 8 à 15 jours], à compter de la réception de la présente lettre. A défaut de solution dans ce délai, je me verrai contraint(e) d'engager les actions nécessaires pour faire valoir mes droits, y compris la mise en ?uvre de la garantie légale de conformité et, si besoin, un recours juridique pour obtenir la réparation, le remplacement du véhicule ou l'annulation de la vente.

Je vous prie de bien vouloir me tenir informé(e) dans les plus brefs délais de la suite que vous donnerez à cette demande.

Dans l'attente d'une réponse rapide et conforme, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Nom et prénom]  
[Adresse]  
[Numéro de téléphone]  
[Adresse e-mail]

-----  
Par crescendo

Je vous remercie beaucoup pour votre intervention et notamment le modèle de lettre que vous me présenter.

Je vous tiendrai au courant de mes avancées.

En espérant que ce problème se solutionne dès mon prochain rdv.

Encore merci  
Cordialement

-----  
Par crescendo

Je reviens à nouveau vers vous car j'anticipe ma demande d'expertise. Après avoir appelé deux experts ceux-ci me répondent qu'il faut que je passe par ma protection juridique car en tant que particulier je ne peux pas le faire ?

J'ai bien une protection juridique mais le temps de mettre en route ma protection et ensuite qu'un expert soit mandaté ma garantie constructeur sera caduque <

Suis-je obligée de passer par mon assureur ?

Cordialement